



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Reforme-des-retraites-premiere>

Réforme des retraites : première analyse de l'UNSA au regard de ses mandats

- Retraites -



Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2013

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Communiqué du 28 août 2013 - En conclusion de la phase de concertation engagée depuis deux mois, le Premier ministre a rendu public l'essentiel des choix opérés par le gouvernement en matière de réforme des retraites. Favorable au dialogue social, l'UNSA s'était pleinement investie dans la concertation pour y faire valoir ses analyses et ses propositions afin de sauvegarder notre système de retraite par répartition, dans l'intérêt des salariés comme de la société.

C'est donc à l'aune de ses mandats qu'elle porte aujourd'hui une première appréciation sur l'architecture générale des mesures annoncées. L'UNSA demandait à ce qu'un certain nombre d'injustices et d'inégalités soient corrigées :

" pour les salariés ayant eu des carrières incomplètes, qui sont singulièrement des femmes : plusieurs des annonces faites par le Premier ministre recourent en totalité ou en partie les préoccupations portées par l'UNSA, notamment pour les temps partiels et les carrières longues, mais insuffisamment pour une meilleure prise en compte des périodes de chômage non indemnisées ;

" pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, dont l'UNSA revendiquait depuis des années qu'ils soient enfin pris en compte par notre système de retraite : la création d'un « compte personnel de prévention de la pénibilité » évoquée par le Premier ministre marque donc pour l'UNSA une avancée sociale considérable qui pourra concerner des millions de salariés dans notre pays ;

" pour les jeunes entrant tardivement dans le marché du travail du fait de l'allongement de la formation : la prise en compte des périodes en contrat d'apprentissage ou d'alternance annoncée par le gouvernement correspond aux propositions de l'UNSA mais il manque encore la prise en compte des périodes de stages en entreprise.

À ces mesures de correction d'inégalités, le gouvernement en a ajouté d'autres de nature plus structurelle. L'UNSA n'a jamais nié les problèmes créés à notre système de retraite par un déséquilibre démographique couplé à un allongement de l'espérance de vie. Elle prend donc acte de la confirmation de l'allongement de la durée de cotisations mais aussi qu'il n'interviendra que sur la période 2020-2035 avec une limite fixée à 43 annuités.

Quant aux mesures financières arbitrées par le Premier ministre, l'UNSA n'a jamais ignoré la nécessité absolue de traiter un déficit qui porte non seulement atteinte à l'équilibre immédiat du système mais aussi à sa crédibilité à long terme. L'UNSA avait clairement dit que la condition centrale de l'acceptation sociale des efforts à faire serait leur caractère juste et équitable. L'annonce d'une hausse modérée des cotisations, respectant techniquement la logique propre à une assurance vieillesse qui, pour l'UNSA, doit rester essentiellement liée au travail, fera participer les salariés et les entreprises. L'UNSA constate que les retraités seront également mis à contribution via une revalorisation différée de leur pension, dont elle craint qu'elle soit trop gênante pour les plus modestes d'entre eux.

Enfin, consciente de la nécessité de trouver des réponses solidaires aux difficultés rencontrées par un système solidaire, l'UNSA refusait toute stigmatisation de tel ou tel type de salariés aboutissant à dresser des catégories les unes contre les autres. Dans ce cadre, elle prend note avec satisfaction que, sans les exclure des efforts généraux concernant logiquement tous les salariés, le gouvernement a refusé de stigmatiser les fonctionnaires ou les régimes spéciaux, lesquels sont déjà l'objet d'une réforme en cours.

Pour l'UNSA, au-delà des grandes orientations annoncées par le gouvernement, c'est désormais le contenu exact du

Réforme des retraites : première analyse de l'UNSA au regard de ses mandats

projet de loi qui sera décisif. C'est sur la base de son analyse précise que le Bureau National de l'UNSA établira, le 9 septembre, la position définitive de l'organisation et les actions qu'il lui reviendra alors de mener dans la phase du débat parlementaire qui s'ouvrira.